

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

**Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.**

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de OUCHES(42)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	PLU approuvé le 17 octobre 2016. Pas de modification du PADD dans le cadre de la procédure en cours
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Notification du projet au PPA prévue semaine 39.

## 2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Mairie de OUCHES
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Commune de OUCHES 1, rue des écoles 42 155 OUCHES Tél : 04-77-66-86-45 Fax : 04-77-66-93-64 Email : mairie.ouches@wanadoo.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

#### 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Oui	Non	La commune de OUCHES fait partie du SCOT Roannais, approuvé en 2012 et ayant fait l'objet d'une révision n°1 approuvée le 4 Octobre 2017.
-----	-----	---

#### 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	Non	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i>  <i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRES évolution)</i></p> <p>La commune de OUCHES dispose d'un PLU approuvé le 17 octobre 2016 qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p> <p>La commune a lancé une procédure de modification simplifiée n°1 visant à répondre à la nécessité d'adapter le zonage sur le secteur « Les Ormes » pour permettre d'une part la préservation des terrains affectés à l'agriculture et d'autre part l'activité de la Maison TROISGROS. Ce domaine est un haut lieu touristique avec la présence d'un restaurant gastronomique de renommée internationale et de plusieurs chambres d'hôtes de luxe.</p> <p>La modification simplifiée a pour <u>objet unique</u> une adaptation mineure du zonage portant sur 5 200 m sans conséquence pour les activités agricoles et la préservation environnementale.</p> <p><i>Cf Annexes : zonage AVANT et APRES évolution</i></p>
-----	-----	--

#### 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	En 2016, la commune compte 1 164 habitants (INSEE).																																																																																																																																																									
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1012 Ha																																																																																																																																																									
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Cette évolution consiste à permuter 5 200 m <sup>2</sup> situés dans le secteur de taille et de capacité limité « Nt » (zone naturelle de loisir et de tourisme), en zone agricole et inversement à reclasser 5 200 m <sup>2</sup> d'un espace actuellement classé en zone agricole en zone « Nt ».																																																																																																																																																									
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <b>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">POS</th> <th colspan="2">PLU 2009</th> <th colspan="2">PLU 2016</th> <th colspan="2">Evolution 2009/2016</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Surfaces en ha</th> <th>% commune</th> <th>Surfaces en ha</th> <th>% commune</th> <th>Surfaces en ha</th> <th>% commune</th> <th>Surfaces en ha</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>ZONES URBAINES</b></td> <td><b>60,17</b></td> <td><b>5,9%</b></td> <td><b>75,14</b></td> <td><b>7,4%</b></td> <td><b>64,3</b></td> <td><b>6,2%</b></td> <td><b>-12,04ha</b></td> <td><b>-16%</b></td> </tr> <tr> <td>U1 : zone urbaine du bourg</td> <td>12,55</td> <td>1,2%</td> <td>35,91</td> <td>3,6%</td> <td>3</td> <td>0,3%</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>UC : zone résidentielle périphérique au bourg</td> <td>44,2</td> <td>4,4%</td> <td>35,89</td> <td>3,5%</td> <td>52,18</td> <td>5,2%</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>U2 : zone résidentielle d'habitat dispersé</td> <td>3</td> <td>0,3%</td> <td>3,34</td> <td>0,3%</td> <td>3,32</td> <td>0,3%</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>U3 : zone urbaine d'équipements</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>4,6</td> <td>0,5</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>ZONES A URBANISER</b></td> <td><b>55,4</b></td> <td><b>5,5%</b></td> <td><b>26,99</b></td> <td><b>2,6%</b></td> <td><b>0</b></td> <td><b>0%</b></td> <td><b>-26,99</b></td> <td><b>-100%</b></td> </tr> <tr> <td>AU (PLU) / UA (POS) : Zone d'urbanisation à long terme</td> <td>49,5</td> <td>4,9%</td> <td>18,63</td> <td>1,8%</td> <td>0</td> <td>0%</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres (PLU) / UA (POS) : selon le zonage d'origine à l'adoption du PLU</td> <td>5,9</td> <td>0,6%</td> <td>8,36</td> <td>0,8</td> <td>0</td> <td>0%</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>ZONES AGRICOLES</b></td> <td><b>773,2</b></td> <td><b>76,4%</b></td> <td><b>719,96</b></td> <td><b>71,2%</b></td> <td><b>769,2</b></td> <td><b>75,9%</b></td> <td><b>+49,24</b></td> <td><b>6,8%</b></td> </tr> <tr> <td>A (PLU) / NA (POS) : zone agricole</td> <td>773,2</td> <td>76,4%</td> <td>719,96</td> <td>71,2%</td> <td>769,2</td> <td>75,9%</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>ZONES NATURELLES</b></td> <td><b>123,3</b></td> <td><b>12,2%</b></td> <td><b>199,33</b></td> <td><b>19,7%</b></td> <td><b>180,54</b></td> <td><b>17,8%</b></td> <td><b>-18,84</b></td> <td><b>-9,7%</b></td> </tr> <tr> <td>N (PLU) / ND (POS) : zone naturelle stricte</td> <td>123,3</td> <td>12,2%</td> <td>152,92</td> <td>15,1%</td> <td>175,43</td> <td>17,3%</td> <td>+22,5</td> <td>+14,7%</td> </tr> <tr> <td>Nh : Zone d'habitat isolé</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>36,46</td> <td>3,6</td> <td>-</td> <td>-</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nr : zone de loisirs</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>5,12</td> <td>0,5%</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>1012</b></td> <td><b>100</b></td> <td><b>1012</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>1012</b></td> <td><b>100%</b></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Cf Annexes : Tableau des superficies</i></p>		POS		PLU 2009		PLU 2016		Evolution 2009/2016			Surfaces en ha	% commune	Surfaces en ha	% commune	Surfaces en ha	% commune	Surfaces en ha	%	<b>ZONES URBAINES</b>	<b>60,17</b>	<b>5,9%</b>	<b>75,14</b>	<b>7,4%</b>	<b>64,3</b>	<b>6,2%</b>	<b>-12,04ha</b>	<b>-16%</b>	U1 : zone urbaine du bourg	12,55	1,2%	35,91	3,6%	3	0,3%			UC : zone résidentielle périphérique au bourg	44,2	4,4%	35,89	3,5%	52,18	5,2%			U2 : zone résidentielle d'habitat dispersé	3	0,3%	3,34	0,3%	3,32	0,3%			U3 : zone urbaine d'équipements	-	-	-	-	4,6	0,5			<b>ZONES A URBANISER</b>	<b>55,4</b>	<b>5,5%</b>	<b>26,99</b>	<b>2,6%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>-26,99</b>	<b>-100%</b>	AU (PLU) / UA (POS) : Zone d'urbanisation à long terme	49,5	4,9%	18,63	1,8%	0	0%			Autres (PLU) / UA (POS) : selon le zonage d'origine à l'adoption du PLU	5,9	0,6%	8,36	0,8	0	0%			<b>ZONES AGRICOLES</b>	<b>773,2</b>	<b>76,4%</b>	<b>719,96</b>	<b>71,2%</b>	<b>769,2</b>	<b>75,9%</b>	<b>+49,24</b>	<b>6,8%</b>	A (PLU) / NA (POS) : zone agricole	773,2	76,4%	719,96	71,2%	769,2	75,9%			<b>ZONES NATURELLES</b>	<b>123,3</b>	<b>12,2%</b>	<b>199,33</b>	<b>19,7%</b>	<b>180,54</b>	<b>17,8%</b>	<b>-18,84</b>	<b>-9,7%</b>	N (PLU) / ND (POS) : zone naturelle stricte	123,3	12,2%	152,92	15,1%	175,43	17,3%	+22,5	+14,7%	Nh : Zone d'habitat isolé	-	-	36,46	3,6	-	-			Nr : zone de loisirs	-	-	-	-	5,12	0,5%			<b>TOTAL</b>	<b>1012</b>	<b>100</b>	<b>1012</b>	<b>100%</b>	<b>1012</b>	<b>100%</b>		
	POS		PLU 2009		PLU 2016		Evolution 2009/2016																																																																																																																																																			
	Surfaces en ha	% commune	Surfaces en ha	% commune	Surfaces en ha	% commune	Surfaces en ha	%																																																																																																																																																		
<b>ZONES URBAINES</b>	<b>60,17</b>	<b>5,9%</b>	<b>75,14</b>	<b>7,4%</b>	<b>64,3</b>	<b>6,2%</b>	<b>-12,04ha</b>	<b>-16%</b>																																																																																																																																																		
U1 : zone urbaine du bourg	12,55	1,2%	35,91	3,6%	3	0,3%																																																																																																																																																				
UC : zone résidentielle périphérique au bourg	44,2	4,4%	35,89	3,5%	52,18	5,2%																																																																																																																																																				
U2 : zone résidentielle d'habitat dispersé	3	0,3%	3,34	0,3%	3,32	0,3%																																																																																																																																																				
U3 : zone urbaine d'équipements	-	-	-	-	4,6	0,5																																																																																																																																																				
<b>ZONES A URBANISER</b>	<b>55,4</b>	<b>5,5%</b>	<b>26,99</b>	<b>2,6%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>-26,99</b>	<b>-100%</b>																																																																																																																																																		
AU (PLU) / UA (POS) : Zone d'urbanisation à long terme	49,5	4,9%	18,63	1,8%	0	0%																																																																																																																																																				
Autres (PLU) / UA (POS) : selon le zonage d'origine à l'adoption du PLU	5,9	0,6%	8,36	0,8	0	0%																																																																																																																																																				
<b>ZONES AGRICOLES</b>	<b>773,2</b>	<b>76,4%</b>	<b>719,96</b>	<b>71,2%</b>	<b>769,2</b>	<b>75,9%</b>	<b>+49,24</b>	<b>6,8%</b>																																																																																																																																																		
A (PLU) / NA (POS) : zone agricole	773,2	76,4%	719,96	71,2%	769,2	75,9%																																																																																																																																																				
<b>ZONES NATURELLES</b>	<b>123,3</b>	<b>12,2%</b>	<b>199,33</b>	<b>19,7%</b>	<b>180,54</b>	<b>17,8%</b>	<b>-18,84</b>	<b>-9,7%</b>																																																																																																																																																		
N (PLU) / ND (POS) : zone naturelle stricte	123,3	12,2%	152,92	15,1%	175,43	17,3%	+22,5	+14,7%																																																																																																																																																		
Nh : Zone d'habitat isolé	-	-	36,46	3,6	-	-																																																																																																																																																				
Nr : zone de loisirs	-	-	-	-	5,12	0,5%																																																																																																																																																				
<b>TOTAL</b>	<b>1012</b>	<b>100</b>	<b>1012</b>	<b>100%</b>	<b>1012</b>	<b>100%</b>																																																																																																																																																				

#### 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

<p><b>Annexe à joindre :</b> pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</p> <p><i>Cf Annexes – PADD – Règlement de la zone A et Nt</i></p>
--

### 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

#### Défi n° 1 :

#### CONFORTER LE COEUR DE VILLAGE ET LA QUALITE DU CADRE DE VIE

- Poursuivre les aménagements du coeur de village et améliorer les déplacements doux
- Conforter la structure de commerces/services et d'équipements
- Recentrer le développement résidentiel autour du bourg

#### Défi n° 2 :

#### CONFORTER LES COMPOSANTES DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES



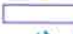

- Stabiliser les équilibres démographiques
- Diversifier l'offre de logements et réduire la dispersion de l'habitat
- Pérenniser les activités artisanales et industrielles et développer le tourisme
- Maintenir l'activité agricole

#### Défi n° 3 :

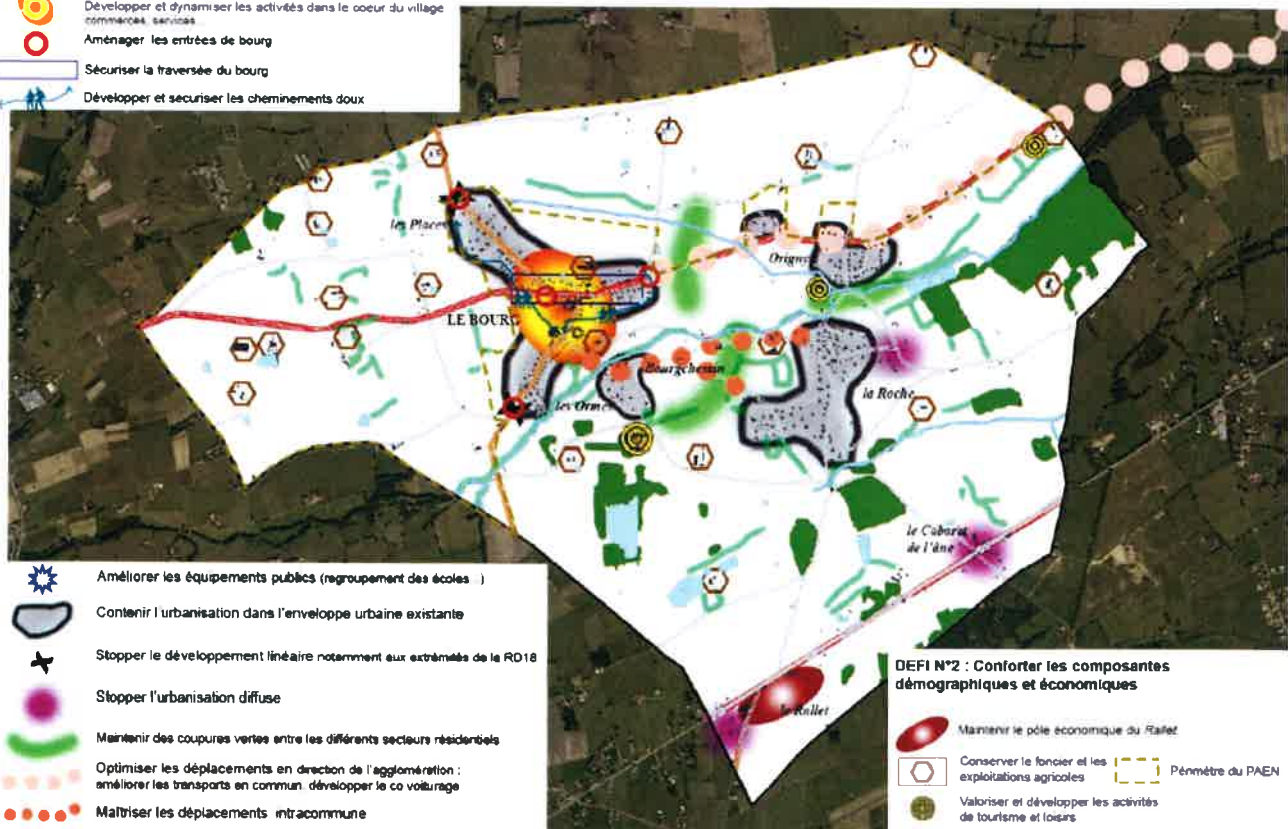
#### PRESERVER LE CONTEXTE RURAL ET ENVIRONNEMENTAL

- Préserver les continuités écologiques, les secteurs de biodiversité et les composantes éco-paysagères
- Stopper l'étalement urbain et l'urbanisation diffuse
- Maîtriser les besoins en déplacements et énergies
- Prendre en compte les risques et nuisances

#### DEFI N°1 : Conforter le coeur de village et la qualité du cadre de vie

-  Développer et dynamiser les activités dans le coeur du village (commerces, services)
-  Aménager les entrées de bourg
-  Sécuriser la traversée du bourg
-  Développer et sécuriser les cheminements doux

#### REPRESENTATION GRAPHIQUE DU PADD - DEFIS N°1 ET 2








9

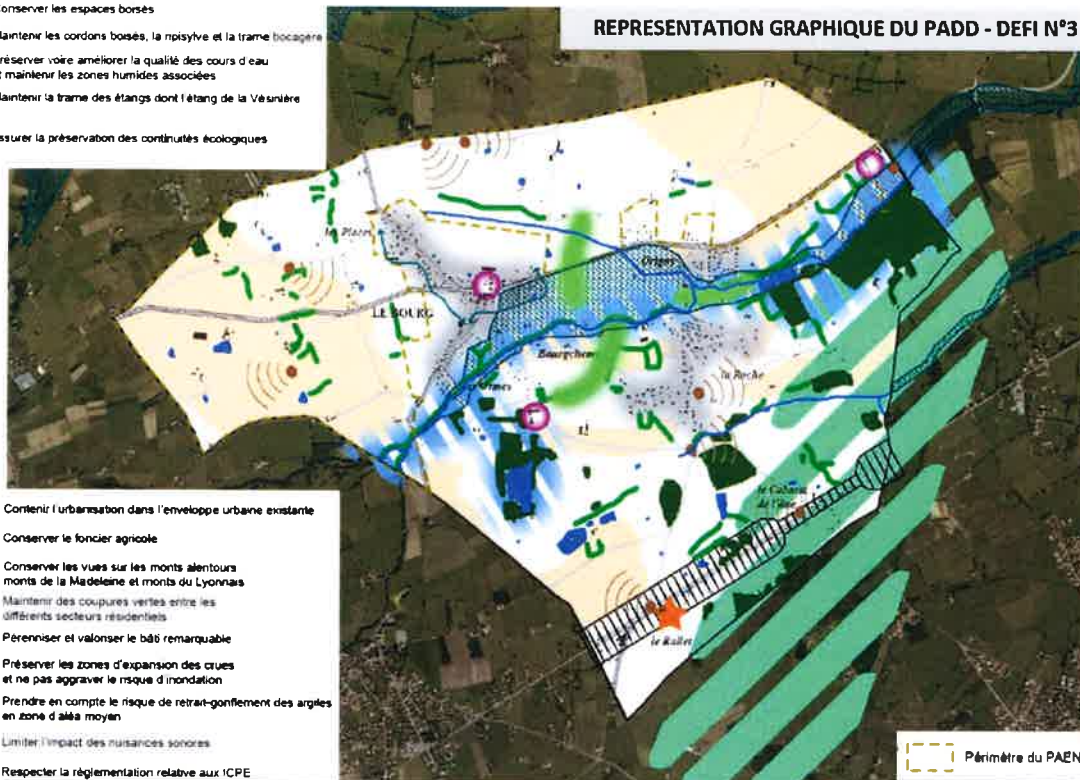
### 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?










#### DEFI N°3 : Préserver le contexte rural et environnemental

Projet d'Aménagement et de Développement Durables-2016

-  Conserver les espaces boisés
-  Maintenir les cordons boisés, la ripisylve et la trame bocagère
-  Préserver voire améliorer la qualité des cours d'eau et maintenir les zones humides associées
-  Maintenir la trame des étangs dont l'étang de la Vésunière
-  Assurer la préservation des continuités écologiques

#### REPRESENTATION GRAPHIQUE DU PADD - DEFI N°3



-  Contenir l'urbanisation dans l'enveloppe urbaine existante
-  Conserver le foncier agricole
-  Conserver les vues sur les monts alentours monts de la Madeleine et monts du Lyonnais
-  Maintenir des coupures vertes entre les différents secteurs résidentiels
-  Pérenniser et valoriser le bâti remarquable
-  Préserver les zones d'expansion des crues et ne pas aggraver le risque d'inondation
-  Prendre en compte le risque de retrait-gonflement des argiles en zone d'aléa moyen
-  Limiter l'impact des nuisances sonores
-  Respecter la réglementation relative aux ICPE

12

### 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

#### Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

**La commune a lancé une procédure de modification simplifiée n°1 visant à répondre à la nécessité d'adapter le zonage sur le secteur du Domaine des Ormes pour permettre d'une part la préservation des terrains affectés à l'agriculture et d'autre part l'activité de la Maison TROISGROS.**

**Les modifications apportées PLU visent à adapter le zonage sur le secteur « Les Ormes » à la réalité d'utilisation du sol pour préserver les activités agricole et de tourisme, loisirs.**

Le zonage établi dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2016, suit les limites parcellaires sans tenir compte des réalités d'utilisation effective et d'aménagement présent sur le Domaine des Ormes. Cette erreur lors de la réalisation du zonage doit être corrigée pour permettre d'une part la préservation des terrains effectivement affectés à l'agriculture et d'autre part l'activité de la SA TROISGROS.

Cette évolution est mineure puisqu'elle consiste à permuter 5 200 m<sup>2</sup> actuellement situés dans le secteur de taille et de capacité limité « Nt » (zone naturelle de loisir et de tourisme), en zone agricole et inversement à reclasser 5 200 m<sup>2</sup> d'un espace actuellement classé en zone agricole en zone « Nt ».

La commune d'Ouches accueille depuis 2016 cet établissement sur le domaine des Ormes. Ce site est un lieu unique qui décline les savoirs faire de la Maison TROISGROS et constitue à la fois une vitrine internationale, un lieu de mémoire et d'innovation gastronomique et de résidence de prestige dans un esprit de simplicité et d'authenticité conforme aux exigences requises par la labellisation «Relais et châteaux».

L'évolution du zonage permettra de tenir compte de la réalité d'utilisation du site par l'établissement et donc de préserver ses activités existantes ou à venir.

De surcroît, les terrains actuellement affectés aux pâturages d'animaux et classés en zone Nt seront quant à eux protégés avec l'évolution du zonage et leur classement en zone agricole du Plan Local d'Urbanisme.

**La modification simplifiée a pour objet unique une adaptation mineure du zonage sans conséquence pour les activités agricoles et la préservation environnementale.**

*Cf Annexes : Arrêté du maire engageant la procédure.*

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Qui	Non	

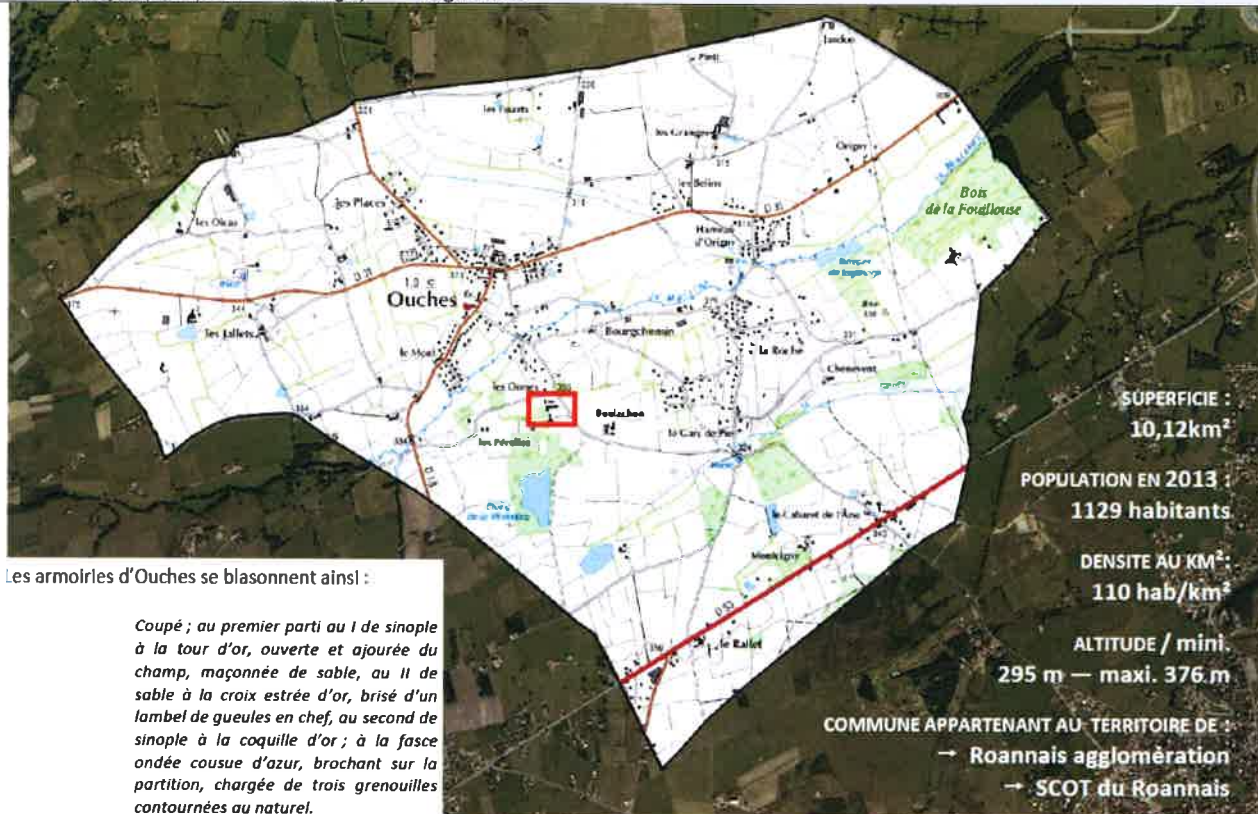
3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>Le cas échéant, précisez :</i>
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Il n'est pas prévu la réalisation d'une enquête publique, mais une mise à disposition du public avec registre pendant un mois.

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>Le cas échéant, précisez</i>
Les dispositions de la loi Montagne ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont;zone_mont;l=fr;z=-734374.6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont;zone_mont;l=fr;z=-734374.6551069,1960844,1399270</a>		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/</a> Sélection du zonage « Loi Littoral »		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	X		SDAGE Loire Bretagne SAGE Loire en Rhône Alpes : traduction plus locale des objectifs du SDAGE, - Document approuvé le 30 août 2014 - Traduction par certaines dispositions, concernant notamment le PLU : o La nécessité d'intégrer un inventaire des zones humides et d'assurer leur préservation, o La mise à jour des zonages assainissement des eaux usées, o Une réflexion concernant les eaux pluviales, o Des prescriptions sont données quant à la gestion des eaux pluviales, qui seront à intégrer au niveau du règlement de PLU. Importance de la gestion des eaux pluviales, notamment à travers l'élaboration de zonages pluviaux et le respect des débits de fuite comme énoncés dans la règle n°5 du SAGE.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?	
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone	
Cf Annexes	
L'adaptation du zonage concerne le secteur du Domaine des Ormes.	

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone



## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<p>Commune de centralité urbaine</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune péri-urbaine de première couronne</li> <li>• Commune péri-urbaine éloignée</li> <li>• Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain</li> <li>• Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural</li> <li>• Commune rurale</li> <li>• Autre : .... (précisez)</li> </ul>
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	<b>La modification simplifiée n°1 ne porte pas sur l'adaptation des zones à vocation d'habitat.</b>
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	<p>Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune</p> <p>Sans objet</p>
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	Sans objet
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Sans objet
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Sans objet
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension</li> <li>2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs</li> <li>3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant</li> <li>4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation</li> <li>5. les objectifs de densité</li> <li>6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN</li> </ol>	
<p><b>Les modifications apportées PLU visent à adapter le zonage sur le secteur « Les Ormes » à la réalité d'utilisation du sol pour préserver les activités agricoles et de tourisme, loisirs.</b>            Cette évolution est mineure puisqu'elle consiste à permuter 5 200 m<sup>2</sup> actuellement situés dans le secteur de taille et de capacité limité « Nt » (zone naturelle de loisir et de tourisme), en zone agricole et inversement à reclasser 5 200 m<sup>2</sup> d'un espace actuellement classé en zone agricole en zone « Nt ».            Il n'y a donc pas d'impact sur la consommation foncière.</p>	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez : Non concerné	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Le SCOT Roannais a identifié la gastronomie comme un des atouts majeurs du territoire.
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT:	

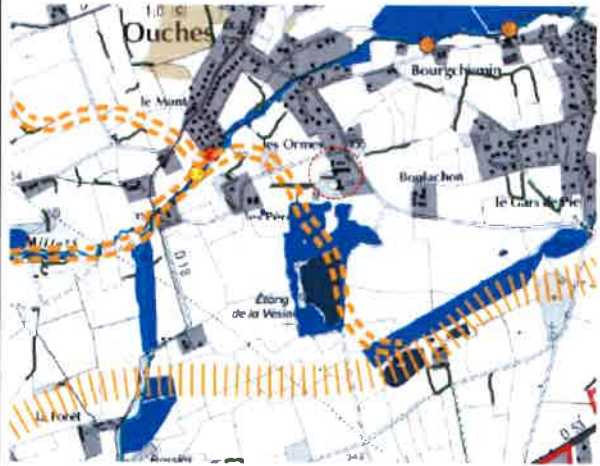
<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?	
• quel est leur taux d'occupation ?	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

<b>4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		<i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i> <i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i> Les modifications apportées PLU visent à adapter le zonage sur le secteur « Les Ormes » à la réalité d'utilisation du sol pour préserver les activités agricoles et de tourisme, loisirs. Le secteur reclassé en zone Nt est déjà situé dans le périmètre du Domaine des Ormes dont une partie est déjà aménagée en parking.
Des espaces boisés ?		X	<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	<i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i>
Complétez si nécessaire			

<b>4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi.</i> <i>Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i>
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par		X	



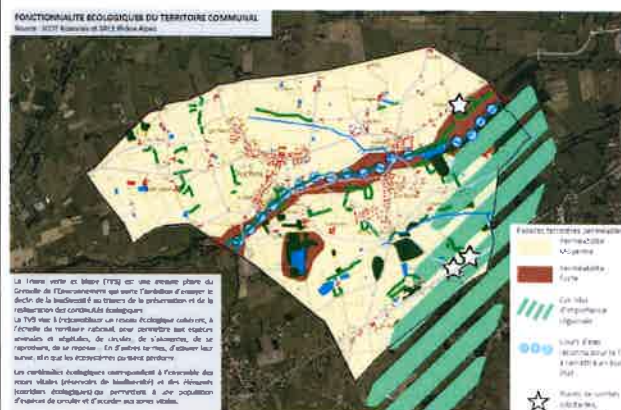
4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s) ?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
inventaire soit par expertise pédologique ?			
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?  <a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a> <a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a> <a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a>		X	
Complétez si nécessaire			
La modification de zonage n'impacte pas les zones humides répertoriées à proximité.			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	<p>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</p> <p>Les continuités écologiques et la trame verte et bleue font l'objet d'une bonne connaissance par le biais d'études spécifiques.</p> <p>Une étude Contrat Vert et Bleu et un Atlas cartographique ont été définis sur le territoire Roannais pour répondre aux objectifs du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône Alpes qui reconnaît le secteur du Roannais comme territoire d'intervention prioritaire pour lesquels le lancement d'un programme d'actions de remise en bon état des continuités écologiques apparaît prioritaire, au regard du cumul d'enjeux qui lui est associé (urbanisation, infrastructures, impacts sur la trame bleu...).</p> <p>Cette étude identifie pour la commune de OUCHES, la présence de corridors d'intérêt supra-communal et d'intérêt local.</p> <p><i>Extrait de l'Atlas cartographique sur la commune de OUCHES</i></p> 

**Légende**

- Réservoir de biodiversité
  - Milieu relais
  - Haine
  - Cours d'eau
- Corridor écologique**
- Intérêt supra-communal
  - Intérêt local
  - Intérêt local fonctionnalité altérée
- Obstacles**
- Collision faune sauvage
  - Zone de collision faune sauvage
  - Milieu urbanisé

Dans le PLU, le principal corridor écologique est essentiellement constitué du réseau hydrologique et en particulier du ruisseau du Marclus qui traverse la commune au Sud du bourg dans le sens Ouest-Est. Ce corridor écologique protégé au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme représente 20ha. Il est en totalité doublement protégé par un classement en zone



**Les terrains, objets de la modification simplifiée n°1, ne sont pas situés dans un corridor identifié dans un document d'échelle locale.**

Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles

Sur le territoire de la commune, le SRCE a identifié au niveau du secteur des gorges de la Loire, un corridor d'importance régionale à remettre en bon état. Ce corridor est éloigné de la commune d'OUCHES.

Extrait du SRCE Rhône Alpes Auvergne



Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?

[http://carto.data.gouv.fr/1/dreal\\_nature\\_paysage\\_r82.map](http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map)

4.4 Continuités écologiques

Sur la commune, les enjeux sont les suivants :

- corridor écologique d'importance régionale : son tracé est d'orientation Nord Est / Sud Ouest depuis le bois de la Fouillouse jusqu'aux gorges de la Loire à Villerest. Ce corridor rencontre néanmoins un obstacle qu'est la RD 53, route à fort trafic. Le SCOT recommande que ce corridor soit conforté par la préservation des haies existantes et la détermination d'espaces boisés à protéger, voire à (re)créer.

- présence de cours d'eau,

- perméabilité des milieux : espaces de perméabilité moyenne

- points de conflits sur la RD 53

**Les terrains, objets de la modification simplifiée n°1, ne sont pas situés dans un corridor identifié par le SRCE.**

4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?

*Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*

Oui

Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et quels sont les enjeux identifiés ?

Site classé ou projet de site classé ?

[http://carto.data.gouv.fr/1/dreal\\_nature\\_paysage\\_r82.map](http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map)

X

Site inscrit ou projet de site inscrit ?

[http://carto.data.gouv.fr/1/dreal\\_nature\\_paysage\\_r82.map](http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map)

X

Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?

X

Éléments majeurs du patrimoine ?

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

X

*Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial*

6 sites archéologiques sont recensés sur le territoire d'Ouches répertoriés sur la carte :

**1. les Ormes : céramiques, époque gallo-romaine**

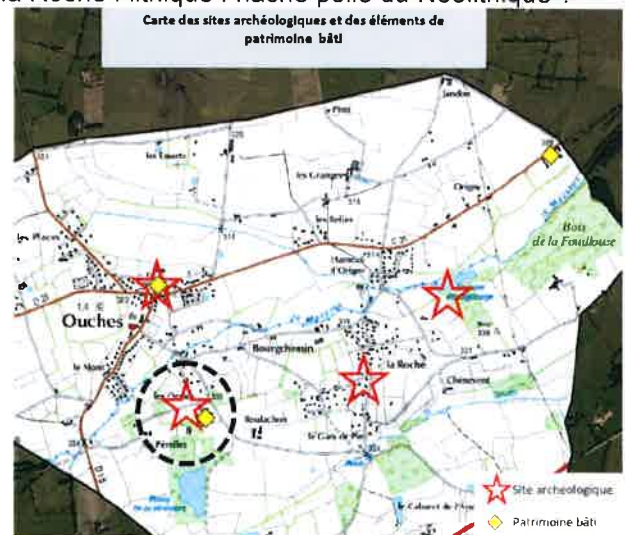
**2. Source de la Roche : eau et hydraulique de l'époque gallo-romaine**

**3. Bourg : tour de l'époque du Moyen Age classique ?**

**4. Bourg : maison forte du Moyen Age classique**

**5. Bourg : Eglise du Moyen Age classique**

**6. la Roche : lithique : hache polie du Néolithique ?**



Toute découverte fortuite doit être signalée au service régional de l'archéologie sans délai, conformément à l'article L531-14 du code du patrimoine.

Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang

X

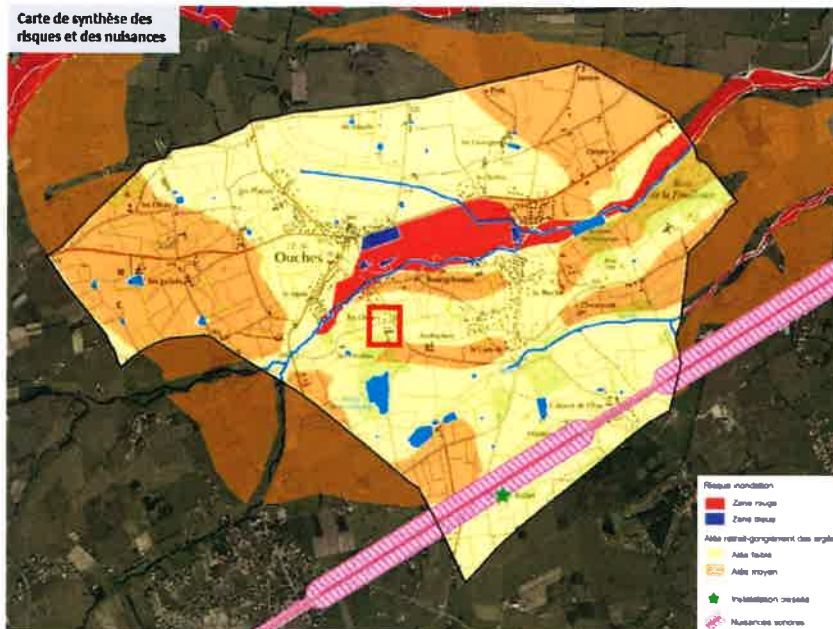
4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s) ?
<i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?			
Complétez si nécessaire			
Le Domaine des Ormes est identifié au PLU comme élément de patrimoine bâti remarquable de la commune. Le règlement prévoit le recours au permis de démolir. Cette procédure permet d'assurer la protection de ces bâtiments et d'intégrer les nouvelles constructions d'annexes, les extensions, dans l'esprit du bâtiment afin de ne pas dénaturer l'ensemble.			
<b>La procédure de modification simplifiée n'a pas d'impact sur la conservation des éléments bâtis.</b>			

4.6 Ressource en eau			
<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	X		
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	X		
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s) ?
<i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a>		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>		X	
Carrières et/ou projets de création ou		X	

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
d'extension de carrières ?			
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		X	<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i>
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	<i>Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			



Le projet n'est pas concerné par les risques et nuisances identifiés sur la Commune.

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		<i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s) ?
<i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?			
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

## 5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 11 septembre 2019 Lieu : OUCHES	NOM LARMIGNAT	PRENOM Andrée
	SIGNATURE	
		

*Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier  
Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.*

Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Madame Françoise GEORGES Secrétaire de Mairie Commune de OUCHES 1, rue des écoles 42 155 OUCHES
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Tél : 04-77-66-86-45 Fax : 04-77-66-93-64 Email : <a href="mailto:mairie.ouches@wanadoo.fr">mairie.ouches@wanadoo.fr</a>

ANNEXE Tableau des superficie du PLU approuvé

	POS		PLU 2009		PLU 2016		Evolution 2009/2016	
	Surfaces en ha	% commune	Surfaces en ha	% commune	Surfaces en ha	% commune	Surfaces en ha	%
<b>ZONES URBAINES</b>	<b>60,17</b>	<b>5,9%</b>	<b>75,14</b>	<b>7,4%</b>	<b>63,1</b>	<b>6,2%</b>	<b>-12,04ha</b>	<b>-16%</b>
UB : zone urbaine du bourg	12,55	1,2%	35,91	3,6%	3	0,3%		
UC : zone résidentielle périphérique au bourg	44,2	4,4%	35,89	3,5%	52,18	5,2%		
UE : zone urbaine d'activités économique	3	0,3%	3,34	0,3%	3,32	0,3%		
UL : zone urbaine d'équipements	-		-	-	4,6	0,5		
<b>ZONES A URBANISER</b>	<b>55,4</b>	<b>5,5%</b>	<b>26,99</b>	<b>2,6%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>-26,99</b>	<b>-100%</b>
AU (PLU) / NA (POS) : Zone d'urbanisation à long terme	49,5	4,9%	18,63	1,8%	0	0%		
AUb/c (PLU) / NAa (POS) : zone à vocation d'habitat à court-moyen terme	5,9	0,6%	8,36	0,8	0	0%		
<b>ZONES AGRICOLES</b>	<b>773,2</b>	<b>76,4%</b>	<b>719,96</b>	<b>71,2%</b>	<b>769,2</b>	<b>75,9%</b>	<b>+49,24</b>	<b>6,8%</b>
A (PLU) / NC (POS) : zone agricole	773,2	76,4%	719,96	71,2%	769,2	75,9%		
<b>ZONES NATURELLES</b>	<b>123,3</b>	<b>12,2%</b>	<b>189,38</b>	<b>18,7%</b>	<b>180,54</b>	<b>17,8%</b>	<b>-8,84</b>	<b>-4,7%</b>
N (PLU) / ND (POS) : zone naturelle stricte	123,3	12,2%	152,92	15,1%	175,42	17,3%	+22,5	+14,7%
Nh : Zone d'habitat isolé	-		36,46	3,6	-	-		
Nt : zone de loisirs	-		-	-	5,12	0,5%		
<b>TOTAL</b>	<b>1012</b>	<b>100</b>	<b>1012</b>	<b>100%</b>	<b>1012</b>	<b>100%</b>		





ANNEXE Zonage AVANT – APRES modification





**ANNEXE**

**Arrêté du maire prescrivant la modification simplifiée**

**Règlement de la zone A et Nt**

**PADD**